

Séminaire conjoint sur le rôle du syndicat dans le secteur maritime

Un séminaire conjoint CGTM-CISL/B.AMMAN sur le thème " Les syndicats et le secteur maritime " s'est déroulé du 19 au 21 janvier 2004 dans la salle de conférence de l'ENEMP.

Durant trois jours, les séminaristes se sont penchés sur les thèmes s'afférant à la stratégie des syndicats dans le secteur maritime et la sécurité à bord des bateaux de pêche. A la fin des travaux, les points suivants ont retenu l'attention des participants : stratégie du syndicat dans le secteur, les contraintes, couvertures sanitaires, formation syndicale et sécurité de travail à bord des bateaux de pêche. Sur le premier point, les séminaristes ont parlé du recrutement des marins qui est géré par une commission présidée par la DRM. Il y'a un quota pour les bateaux étrangers (pélagiques) dont 50% est pris par la DRM sur la liste des demandeurs d'emploi et 50% par l'armateur. Pour les bateaux de l'UE, ce sont les armateurs qui choisissent leurs marins en dehors de la liste de la DRM. C'est aussi le cas, selon le document final, de la flotte nationale. Cette méthode a des incidences négatives sur l'accès à l'emploi des marins selon les séminaristes. Ceci est d'autant vrai que, les 50% de marins recrutés en dehors de la liste de la DRM sont fictifs dit le document. Des statistiques fiables du nombre de marins placés à bord des navires sont, au moins nécessaires. Les séminaristes ont demandé dans un deuxième point l'immatriculation des marins à la CNSS et le versement régulier de la cotisation patronale. Cette cotisation est toujours en deçà des attentes du travailleur nous dira monsieur Mohamed

Abdellahi dit Naha SG de la CGTM. Mais le marin ne le sent que quand il part en retraite car à ce moment, il ne touche plus de salaire. Dans ce cadre, près de mille marins doivent aller cette année en retraite mais il se trouve qu'ils ne sont même pas enregistrés à la CNSS dit Naha. Quand ceux-ci sont enregistrés, leurs patrons ne déclarent à la caisse que le minimum. Le marin est donc un laisseur pour compte. Il doit être pris en charge par la création de mutuelles de santé du marin et sa famille ainsi qu'une assurance chômage. Le marin doit, selon les séminaristes, être suivi sur le plan sanitaire durant l'embarquement et pendant le débarquement. Les autres points discutés ont mis en relief l'importance de l'intensification de la formation syndicale au profit des dirigeants syndicaux pour défendre les revendications des travailleurs et ceci loin de tout critère subjectif et particulariste. Les séminaristes ont parlé des problèmes de sécurité en mer et ils ont dit que les risques sont très élevés. Dans ce sens des programmes de formation des pêcheurs montre qu'en matière de sécurité, des enseignements spécifiques ont été mis en place (lutte contre les incendies, contre les voies d'eau, etc...). Les séminaristes ont fait des propositions et des recommandations. Pour le premier point, ils ont exigé que le quota alloué aux armateurs soit pris dans la liste des demandeurs d'emploi pour les bateaux pélagiques. Pour ce qui est des bateaux de l'UE, ils ont demandé la participation des syndicats dans les négociations bilatérales. Pour les navires de la flotte chinoise, ils ont demandé la mauritanisation des postes subalternes et le renforcement du nombre des officiers mauritaniens (ponts et machi-

nes). Les séminaristes ont recommandé la création d'une commission tripartite (Administration Maritime, Armateurs et syndicats de marins) chargée de veiller sur le respect des normes d'hygiène et de sécurité des bateaux de pêche pour l'identification des accidents de travail et maladies professionnelles. Ils ont aussi recommandé l'insertion dans la formation des écoles maritimes de programmes appropriés en matière de sécurité suivis d'exercices pratiques, de supports pédagogiques écrits et audio-visuels, la délivrance de brevets de sécurité (STCW) en vue de répondre aux normes internationales de sécurité maritime. A la clôture du séminaire, Messieurs Khair Eddine Bouslah de la Confédération Internationale des Syndicats Libres (CISL), Bureau de Amman et Mohamed Abdellahi Dit Naha SG de La CGTM ont mis en exergue l'importance de la construction d'un syndicat solide pour la défense des travailleurs et leurs aspirations. En septembre dernier, dira Bouslah, la BM a pris fait et cause pour les syndicats. " Tout pays qui ne respecte pas le droit syndical, n'a pas droit au prêt jusqu'à la reconnaissance des droits des travailleurs " renchérit le directeur du bureau d'Amman du CISL. Quant au Sg de la CGTM, il ira dans la même voie car il mettra l'accent lui aussi sur le rapport de la BM de février dernier qui met en relief l'importance d'un syndicat fort provoquant une plus grande productivité mais aussi la prépondérance d'une véritable justice sociale. C'est au wali que reviendra le dernier mot comme il lui est revenu le premier mot d'ouverture. Il pense que la problématique est posée mais aussi des solutions sont dégagées.

Wait and see.